Bureau du 29 mars 2023

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 09h00

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Guy DOSSANG	Région Normandie
Monsieur	Frédéric DUCHE	Département de l'Eure
Monsieur	Daniel JUBERT	Conseil Départemental

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	**Directeur général**	**Non votant**
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	**Directeur général adjoint**	**Non votant**
Agent ENN	Elodie BOINET	**DAF**	**Non votant**
Agent ENN	Elise BRIGAND	**Directrice des usages du numérique**	**Non votant**
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	**Directeur technique**	**Non votant**
Agent ENN	Annie JACQUES	**Chargée de communication**	**Non votant**

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Bureau :

- Adoption du PV du précédent BS du 8 mars 2023

- Adhésion d'Eure Normandie Numérique à l'association coTer numérique.

Le premier rapport concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 8 mars 2023.

Aucune remarque ou modification n'est apportée.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le deuxième rapport concerne l'adhésion d'Eure Normandie Numérique à l'association coTer numérique.

M. GRAVELLE indique qu'il est proposé d'adhérer à l'association coTer numérique qui a pour objet l'organisation et la promotion de toutes actions et manifestations susceptibles de favoriser l'échange d'informations et d'expériences en matière de mise en œuvre de toutes technologies associées aux traitements et usages numériques de l'information.

M. GRAVELLE ajoute que cette adhésion est de 160 € pour une année complète et laisse la parole à Mme BRIGAND qui précise que cette association existe depuis très longtemps et réuni les DSI de très nombreuses collectivités puisqu'elles sont 90 à adhérer, il s'agit d'échanges de bonnes pratiques avec des ateliers de travail sur les thématiques en lien avec les usages du numérique.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ce Bureau est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 3 avril 2023.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- Adoption Procès-Verbal du précédent CS en date du 13 mars 2023
- Adoption du Compte de gestion 2022 – Budget principal
- Adoption du Compte de gestion 2022 – Budget 1G
- Adoption du Compte de gestion 2022 – Budget 2G
- Adoption du Compte administratif 2022 – Budget principal
- Adoption du Compte administratif 2022 – Budget 1G
- Adoption du Compte administratif 2022 – Budget 2G
- Présentation du Budget primitif 2023 – Budget principal
- Présentation du Budget primitif 2023 – Budget 1G
- Présentation du Budget primitif 2023 – Budget 2G
- Allongement de la durée d'AP/CP
- Structures pilotes pack e-administration
- Expérimentation ENTHD vidéo protection

Mr GRAVELLE cède la parole à Mme BOINET pour la partie financière.

Mme BOINET débute en indiquant que les comptes de gestion sont concordants avec les comptes administratifs de 2022 et présente le résultat de ces comptes pour les trois budgets.

Mme BOINET passe à la présentation du Budget primitif pour les différents budgets.

Mr DUCHE souhaite prendre la parole, il indique que lors du comité départemental de concertation et de suivi des réseaux de communications électroniques fixes et mobiles qui s'est tenu le 27 mars, le Sénateur Mr MAUREY a abordé les contentieux en cours pour Eure Normandie Numérique.

Mr DUCHE questionne le Président pour savoir s'il faudrait faire un état des lieux des contentieux en cours devant les membres du comité syndical à travers une présentation de manière à éviter qu'on laisse à entendre que le syndicat a d'énormes contentieux.

Mr GRAVELLE répond que cet état des lieux a été fait partiellement lors du dernier comité syndical à l'occasion d'un point global d'information par constructeurs. Il ajoute qu'on peut refaire un point à ce sujet au prochain comité.

Mr DUCHE ajoute que cette demande s'inscrit dans un esprit de transparence pour éviter les fantasmes et rumeurs infondées mais sans entrer trop dans les détails pour respecter l'aspect confidentiel.

Mr DUCHE reprend la parole pour indiquer qu'il faudrait valoriser davantage l'avancée du déploiement et entrer dans une phase plus offensive car il constate lors de ces rencontres avec les maires que ceux-ci sont très peu reconnaissants du travail accompli par le Syndicat et le Département.

Mr GRAVELLE souhaite qu'un courrier soit adressé à chaque EPCI pour indiquer l'état du déploiement et l'investissement que cela a représenté en précisant que comme ENN s'y est engagé, 2023 sera l'année du remboursement de 33% de leur participation au budget de construction du réseau FttH, en rappelant les montants engagés pour chacun.

Mr DUCHE ajoute qu'il serait peut-être plus opportun de faire ce courrier à chaque maire car les EPCI ne font pas toujours le relais auprès des communes membres.

Mme BOINET cède la parole à Mme BRIGAND pour le rapport concernant les structures pilotes du pack e-administration.

Mme BRIGAND indique qu'il y a 22 communes qui ont confirmé leur choix d'adhérer à l'agence, il y en a 7 en attente de confirmation et 5 rendez-vous sont à venir.

Mr DUCHE demande si une tournée du parlement des maires a été réalisée sur l'Agence et spécifiquement sur le pack e-administration.

Mme JACQUES répond que non pas pour le moment.

Mr DUCHE ajoute qu'il serait intéressant de prendre contact avec les EPCI pour qu'une personne du syndicat vienne présenter en conférence des maires le pack e-administration et l'Agence.

Mr GRAVELLE répond que pour le moment l'Agence est dans une phase de démarrage mais qu'effectivement cette tournée sera engagée et que la conférence des maires est la meilleure porte d'entrée. Il demande à ce qu'un calendrier soit fixé pour la rentrée de septembre.

Mr DUCHE propose qu'une réunion soit organisée par ENN avec lui-même, le Président, Mr LEGENDRE et Mme BRIGRAND pour évoquer ce sujet.

Mr HADIDA ajoute que le passage en conseil départemental prévu au mois de juin ainsi que la lettre du Département aux communes précisant le transfert de portage des services ACTES et MPE27 à ENN devraient permettre "d'enrouler" automatiquement les 400 communes utilisant ces services et par capillarité faire adhérer d'autres communes.

Mr DUCHE demande à voir avec Orlane JAUREGUI pour que deux pages soient réservées dans le journal départemental Deux Sept sur l'état du déploiement.

Mr HADIDA répond que notre délégataire ENTHD a fait également la demande de publication dans ce journal mais il ne faudrait pas que cette publication se fasse avant que les autorités politiques aient fait leur communication sur le déploiement.

Concernant le rapport sur l'expérimentation de la vidéo-protection, Mr DUCHE a indiqué en début de séance que l'objectif était de permettre au système de vidéo-protection de profiter du réseau fibre.

Mr BOYARD réalise un bref état des lieux du déploiement avec la présentation de la dernière version de la carte actualisée suite au dernier comité syndical.

Mr HADIDA présente les derniers chiffres concernant l'avancement du déploiement avec notamment un taux de pénétration de plus de 45%.

Mr HADIDA évoque une feuille de route du déploiement en Normandie faite par l'ARCEP qui démontre bien la nette accélération dans l'Eure.

L'ordre du jour est terminé.

Monsieur GRAVELLE remercie les membres du Bureau pour leur participation.

Il questionne les membres du Bureau pour avoir leurs avis sur le format des comités syndicaux.

La séance est levée à 10h00.